



Fédération des chambres
de commerce du Québec

CTE - 022M
C. P. Stratégie gouvernementale
de développement durable
2023-2028

Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Pour un État québécois innovant, cohérent et aux pratiques exemplaires

*Commission des
transports et de
l'environnement*

*Assemblée nationale du
Québec*

Février 2023



Table des matières

Sommaire exécutif	2
Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte et responsable	3
Objectifs, chantiers et priorités	3
Pistes d’actions et de partenariats	4
Modèles d’affaires durables.....	4
Compétences vertes.....	6
Consommation responsable.....	7
Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé	9
Objectifs, chantiers et priorités	9
Cohérences des objectifs	10
Niveau des connaissances.....	11
Verdissement des terrains gouvernementaux.....	11
Pistes d’actions et de partenariats	12
Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec	12
Objectifs, chantiers et priorités	12
Pistes d’actions et de partenariats	13
Orientation 4 – Développer les collectivités durablement	14
Objectifs, chantiers et priorités	14
Pistes d’actions et de partenariats	15
Bâtiments verts	15
Érosion des berges.....	16
Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l’innovation	17
Objectifs, chantiers et priorités	17
Pistes d’actions et de partenariats	18
Formation et accompagnement.....	18
Vitrines technologiques et critères de cycle de vie.....	18
Conclusion et liste des recommandations	19



Sommaire exécutif

La FCCQ accueille favorablement le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028 ; celle-ci succéderait à la SGDD 2015-2020 qui est toujours en vigueur. La vaste majorité des objectifs et sous-objectifs correspond aux préoccupations actuelles du milieu économique quant au rôle exemplaire que doit jouer le gouvernement du Québec en matière de transition vers une économie plus verte et plus inclusive.

La FCCQ considère l'orientation 1 sur l'innovation et l'économie verte comme étant l'élément fondamental de la SGDD 2023-2028 et appuie fortement son maintien en tant que première orientation de la liste. La publication récente du Guide pour la décarbonation des entreprises de la FCCQ, réalisée à la demande de nos membres, témoigne de la forte demande du secteur privé pour des actions structurantes permettant d'améliorer leur bilan carbone. Parmi les pistes d'actions envisagées, nous recommandons d'inclure la simplification de l'accès aux programmes gouvernementaux en innovation et en décarbonation ainsi qu'une meilleure prévisibilité de ces programmes.

L'orientation 2 sur la protection des milieux naturels est criante d'actualité alors que s'est récemment déroulée la COP15 sur la biodiversité à Montréal. Elle soulève la question des objectifs potentiellement contradictoires entre les différentes orientations de la SGDD ainsi qu'avec ceux d'autres stratégies et politiques gouvernementales. La recommandation principale que nous faisons en réponse à ce défi est de faire de la cohérence le maître-mot en la matière.

L'ajout dans la SGDD 2023-2028 de l'orientation 3 sur les enjeux des travailleurs et de l'entrepreneuriat issus de la diversité constitue un excellent ajout. L'intégration de la main-d'œuvre et de l'entrepreneuriat issus de milieux sous-représentés est non seulement souhaitable ; c'est une question de compétitivité dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre que traverse l'économie québécoise. Nous recommandons de bonifier cette orientation en y mettant davantage en valeur les initiatives émanant du secteur privé et associatif, ainsi que les pistes de solutions issues du rapport Bâtir un capital de confiance, publié conjointement par la FCCQ et BMO en 2021.

La FCCQ a déjà eu l'occasion de contribuer à la réflexion sur ce qui est assurément l'un des éléments centraux de l'orientation 4 sur les collectivités durables, soit la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Celle-ci devra s'accompagner prochainement de mesures concrètes qui sont très attendues par le milieu des affaires. Nous recommandons aussi d'intégrer à la SGDD l'importance de développer l'offre de logements locatifs dans les régions du Québec.

Enfin, l'orientation 5 sur les achats et autres pratiques de l'État est fondamentale: la SGDD doit être plus contraignante envers le gouvernement lui-même, notamment en matière de marchés publics et de bâtiment vert. Le critère du plus bas soumissionnaire est un énorme frein à la création d'un « État exemplaire » ; il doit être mis au rancart et remplacé des critères d'octroi de contrats intelligents, en misant sur la performance environnementale et écoénergétique, l'innovation et la durabilité.



Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte et responsable

Objectifs, chantiers et priorités

La FCCQ considère cette orientation comme étant l’élément fondamental de la Stratégie de gouvernementale de développement durable 2023-2028 et appuie fortement son maintien en tant que première orientation de la liste. L’innovation ainsi que la transition vers une économie plus verte sont au cœur des priorités des entreprises québécoises. C’est d’ailleurs pour cette raison que la FCCQ avait accueilli favorablement les grandes orientations présentes dans le Plan pour une économie verte (PEV) 2030 ainsi que les plans de mise en œuvre et les investissements qui y ont été associés depuis sa présentation en 2020. Les investissements en matière de mobilité durable et de transport des marchandises ainsi que le soutien à la transition du secteur industriel sont nécessaires pour que notre économie demeure compétitive.

L’accent mis sur les filières vertes et sur l’économie circulaire doit être préservé. La transition verte est nécessaire, incontournable et doit clairement être vue comme étant d’abord et avant tout une opportunité pour le Québec. Le Québec est dans le peloton de tête de l’économie circulaire et du manufacturier vert à l’échelle nord-américaine et mondiale. Il faut utiliser cela à notre avantage.

Grâce à l’expertise et au potentiel énorme dont nous disposons, notamment via notre société d’État, Hydro-Québec, l’électrification est une part importante de l’économie québécoise. Les bioénergies telles que le gaz naturel renouvelable, la biomasse forestière, la biométhanisation s’inscrivent également dans la vision plurielle énergétique offerte au Québec et sont à la fois vertes et innovantes. En ajoutant d’autres filières en pleine croissance comme les minéraux critiques et stratégiques, les batteries électriques et leurs différentes composantes, le bâtiment vert ainsi que le recyclage des matières plastiques, le Québec a tout ce qu’il faut pour être un pôle d’excellence en matière d’économie verte et responsable.

Le passage à un modèle économique circulaire apporte des réponses concrètes dans la lutte contre le changement climatique. En plus de limiter le gaspillage des ressources et notre impact environnemental, il offre aux entreprises et aux territoires des opportunités de développement novatrices et durables. En 2021-2022, la FCCQ a d’ailleurs mené une [grande tournée des régions du Québec sur le thème de l’économie circulaire](#), en collaboration avec le Centre d’études et de recherches intersectorielles en économie circulaire de l’École de technologie supérieure (CERIEC/ÉTS) et grâce au soutien financier du Mouvement Desjardins. Un parcours de formation virtuel destiné aux entreprises a été offert dans chacune des 17 régions du Québec par l’entremise du réseau de chambres de commerce. Des centaines d’entreprises de partout au Québec ont bénéficié de conseils pratiques et d’outils pour accélérer le passage du Québec à l’économie circulaire. Ce type d’activité témoigne de l’intérêt du milieu des affaires pour les nouveaux modèles d’affaires qui permettent de réutiliser les matières résiduelles.

Pistes d'actions et de partenariats

L'orientation 1 sur l'innovation et l'économie verte rejoint les priorités de la FCCQ et par extension, celles du milieu économique québécois. C'est pour cette raison que la FCCQ a pris l'initiative de publier, en novembre 2022, un [Guide de décarbonation pour les entreprises](#). Il s'agit d'outil destiné aux entreprises québécoises afin qu'elles puissent mettre en œuvre des mesures concrètes pour décarboner leurs opérations, et accroître leur performance environnementale. Pour le milieu des affaires, avoir des cibles de décarbonation est nécessaire plus que jamais, non seulement pour participer à l'effort collectif pour préserver notre planète, mais aussi pour gagner en compétitivité, en rentabilité et éviter tout retard sur la concurrence qui évolue en la matière. Il s'agit également de répondre aux attentes grandissantes des clients, investisseurs et des employés, soit de poser des gestes qui contribueront à la lutte aux changements climatiques. Afin d'atteindre les objectifs et sous-objectifs identifiés, le gouvernement gagnerait à mettre en valeur ce genre d'initiative provenant du secteur privé.



Recommandation 1 : Indiquer dans les pistes d'actions envisagées que la mise en valeur des initiatives privées fait partie intégrante du soutien à l'écosystème d'affaires

Modèles d'affaires durables

En matière de soutien à transition vers des modèles d'affaires durables, la FCCQ considère que le gouvernement aurait avantage à améliorer ses processus internes et à miser sur les programmes déjà existants qui ont fait leurs preuves.

Un sondage mené auprès des entreprises dans le cadre de l'élaboration du Guide de décarbonation pour les entreprises, grâce à l'outil [Observatoire FCCQ](#), montre que les entreprises visent à se décarboner en premier lieu, et de loin, afin de contribuer à la lutte aux changements climatiques. Les résultats montrent également que la grande majorité des entreprises n'en sont qu'à leurs premiers pas vers la décarbonation. Ce qui les freine, c'est d'abord et avant tout le manque d'expertise ou de ressources à l'interne qui font en sorte qu'il est difficile d'évaluer, comparer, estimer et prioriser les projets de décarbonation. L'autre constat tiré de notre sondage est que les efforts gouvernementaux et les programmes d'aides financières des distributeurs sont essentiels, mais auraient avantage à être améliorés de deux manières.

Au-delà des niveaux d'aides financières elles-mêmes, les entreprises font face aux problématiques suivantes :

- Difficulté à déchiffrer les divers programmes offerts par une multitude d'acteurs gouvernementaux, paragouvernementaux et les distributeurs ;
- Programmes complexes en termes de processus et de paperasse ;
- Accompagnement technique et offres de formations soit mal comprises, soit déficientes.



Ces barrières limitent la portée du soutien qui est offert. Il est donc recommandé de simplifier le parcours client en particulier pour les programmes dédiés aux petites et moyennes entreprises afin d'accroître leur utilisation par les entreprises et ainsi augmenter les impacts espérés.

Recommandation 2 : Simplifier le parcours-client permettant d'accéder aux programmes d'aides du gouvernement et des distributeurs énergétiques

Également, dans le contexte d'une transition énergétique qui se doit d'être évaluée à long terme, les entreprises ont besoin de prévisibilité. Celle-ci s'applique non seulement aux programmes d'aides financières et à leurs budgets (qui dans le cas des programmes gouvernementaux sont parfois épuisés pendant plusieurs mois avant d'être renouvelés uniquement pour une courte période), mais également aux réglementations à venir.

En effet, les entreprises s'attendent généralement à ce que des mesures climatiques plus strictes soient mises en œuvre au cours des prochaines années. Cependant, l'incertitude a pour effet de geler leurs actions, comme la direction, les exigences et les dates à prévoir ne sont pas claires. Plusieurs entreprises choisissent alors d'attendre pour éviter d'aller dans la mauvaise direction.

Améliorer la prévisibilité permettrait ainsi d'ouvrir les vannes et créer un momentum durable d'actions climatiques par les entreprises, au bénéfice de la société et de l'économie québécoise.

Recommandation 3 : Assurer une meilleure prévisibilité dans la réglementation environnementale et les programmes d'aide

Le document de consultation fait notamment référence à un programme qui constitue un exemple important à suivre : le Fonds ÉcoLeader. À la suite d'une révision survenue en 2021, les entreprises pouvaient bénéficier d'un taux d'aide financière allant jusqu'à 75 % pour la réalisation d'études, l'élaboration de plans d'action et l'accompagnement en écoresponsabilité. Selon le type de projet, elles pouvaient recevoir jusqu'à 40 000 \$ pour un projet visant l'adoption de pratiques écoresponsables et jusqu'à 60 000 \$ pour un projet visant la préparation à l'acquisition de technologies propres. Elles pouvaient également réaliser plus d'un projet en même temps et combiner les deux types de projets admissibles.

Il s'agissait d'un programme permettant trop peu souvent aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement à l'étape cruciale de la définition et l'élaboration d'un projet de transition verte. Cette approche inclusive et flexible était appréciée des entreprises, alors que les autres programmes existants se concentrent sur les projets plus dispendieux qui résultent d'un plan d'action déjà défini, ce qui a tendance à exclure les plus petites entreprises. Or, le Fonds ÉcoLeader a été victime de sa popularité : l'enveloppe a été épuisée et le programme est suspendu depuis le printemps 2022.¹ Cette situation constitue un exemple concret de ce que nous soulignons précédemment : non seulement les budgets alloués sont insuffisants, mais on ne donne aucune prévisibilité aux entreprises à propos d'une éventuelle reconduction du Fonds. Cela doit être rectifié, tant sur le fond que sur la forme.

¹ Fonds ÉcoLeader, Blogue : [Pause du programme de financement du Fonds Écoleader](#)



Recommandation 4 : Attribuer un financement supplémentaire au Fonds ÉcoLeader afin de le réactiver

Compétences vertes

L'objectif lié aux emplois « verts et verdissants » est incontournable, puisqu'il est directement lié aux enjeux de requalification des travailleurs qui sont devenus critiques pour le développement économique du Québec. Depuis plusieurs années, nous assistons en effet à la métamorphose de notre marché de l'emploi. Les changements démographiques, l'arrivée des nouvelles technologies et la transition des emplois sobre en carbone nous obligent à repenser le rôle de la société dans ce marché en pleine évolution. Ces bouleversements constituent le point de départ de la réflexion de la FCCQ en matière de main-d'œuvre² et doivent être pleinement pris en compte dans l'approche du gouvernement. Les solutions favorisant l'acquisition de compétences vertes ne peuvent plus attendre et doivent être priorisées dans le cadre de la SGDD.

À cet effet, la FCCQ propose la mise en place d'une initiative structurante pour l'avenir du Québec en orientant l'ensemble des forces vives dans une direction commune en matière de développement de la main-d'œuvre. Intitulé « Chantier des compétences »³, ce projet de société viserait à revoir nos façons de faire en matière de formation continue, en adoptant une approche par compétences plutôt que l'approche actuelle se basant sur la diplomation et les expériences de travail. Une telle approche, adoptée par de nombreuses juridictions dans le monde, permet des interventions plus rapides et plus personnalisées, un processus de recrutement exempt de biais et conséquemment un marché du travail plus réactif et juste face aux transitions technologiques et environnementales. Nous y arriverons en facilitant la reconnaissance des compétences ainsi que l'identification des besoins des entreprises, en créant des passerelles de formations axées sur les compétences et en faisant la promotion de la formation tout au long de la vie, véritable pivot vers une augmentation de la productivité.

Recommandation 5 : Transformer l'approche du Québec en matière de requalification de la main-d'œuvre afin de prioriser les compétences vertes, en mettant en place le Chantier des compétences.

Le Chantier des compétences devrait comporter les huit éléments-clés suivants qui devraient tous faire partie des pistes d'actions de la SGDD :

² FCCQ, *S'adapter au marché du travail : Recueil de recommandations de la FCCQ*, avril 2022 : <https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2022/04/recueil-fccq-marche-travail-web-5avril2022-vf.pdf>

³ FCCQ, *Une nation n'a jamais trop de talents : Mémoire de la FCCQ dans le cadre du forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et l'emploi*, octobre 2020 : <https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2020/10/Memoire-Forum-sur-la-requalification-2020-10-14-2.pdf>



- 1. Adopter rapidement une taxonomie des compétences commune pour l'ensemble des intervenants du marché du travail québécois (Éducation, employeurs, organismes d'employabilité, syndicats) ;**
- 2. Soutenir les entreprises dans l'identification des besoins de main-d'œuvre et de compétences en fonction de la taxonomie des compétences déterminées préalablement, notamment par une analyse des postes par compétences plutôt que par tâches ;**
- 3. De façon concomitante, soutenir la réalisation de bilans de compétences de la main-d'œuvre en priorisant dans un premier temps les travailleurs à risques et la main-d'œuvre en situation de chômage, en utilisant la taxonomie des compétences déterminée et en utilisant notamment tous les outils de reconnaissance des acquis et des compétences, notamment l'émission de microcertifications ;**
- 4. Déployer la banque d'information sur les compétences, regroupant à la fois les besoins des employeurs et les compétences acquises par les travailleurs et identifiées par les exercices de bilans de compétences et les microcertifications ;**
- 5. Faire l'appariement entre les compétences requises pour les postes à combler à court, moyen et long terme, et les compétences acquises par les travailleurs et identifier les déficits de compétences potentiels ;**
- 6. Si nécessaire, identifier le cheminement optimal de formation du travailleur en fonction des compétences à acquérir pour occuper le métier identifié en prenant compte le profil spécifique du travailleur et ainsi privilégier des formations courtes, mais ciblées sur les compétences spécifiques nécessitant d'être rehaussées. Prioriser notamment le développement des compétences de base en littératie, numératie et littératie numérique qui permettront de développer une capacité d'adaptation rapide aux prochains changements ;**
- 7. Favoriser un retour en emploi rapide en privilégiant la formation continue en cours d'emploi comme moyen de compléter une éventuelle microcertification, certification ou diplomation ;**
- 8. Poursuivre la réalisation des bilans de compétence pour un maximum de travailleurs, même ceux en emploi, afin de combler la banque d'information sur les compétences et ainsi favoriser le développement professionnel des Québécois, le développement économique du Québec, mais également disposer d'une meilleure information sur le marché du travail afin d'orienter le développement de nos politiques publiques.**

Consommation responsable

Plusieurs des exemples évoqués dans cette section prennent pour exemple des réglementations de l'Union européenne qui, au-delà de leur bien-fondé, présentent une différence fondamentale par rapport



aux projets de règlements québécois. En effet, ils s'appliquent à l'ensemble d'un espace économique de près de 450 millions de personnes regroupant plusieurs partenaires économiques nationaux. Cela permet aux entreprises y commercialisant leurs produits de devoir toutes se conformer de manière équivalente à une réglementation unique. La situation est évidemment différente au Québec lorsque des projets de réglementation sont mis de l'avant sans concertation avec nos partenaires économiques du reste du Canada et des États-Unis. Cela devrait nous inciter à faire preuve de prudence dans les actions législatives et réglementaires mises de l'avant dans la SGDD.

L'idée de légiférer à propos de ce qui est appelé « obsolescence planifiée » doit d'autant plus être abordé avec retenue que les rares exemples internationaux sont évocateurs. La loi française entrée en vigueur en 2015 n'a engendré aucune condamnation en plus de sept ans d'application⁴, ce qui est compréhensible puisqu'il est basé sur un concept aux fondements factuels douteux et sans véritable appui scientifique. La durée de vie d'un produit dépend d'une multitude de facteurs, dont la qualité initiale du produit qui varie elle-même entre manufacturiers concurrents. On peut citer parmi les exemples, l'apparition sur le marché de nouveaux produits plus innovants qui peuvent être jugés plus intéressants par le consommateur ou l'imposition d'une nouvelle réglementation qui vise à retirer du marché des produits jugés indésirables pour la société ou pour l'environnement.

L'exemple de la modernisation du système de consigne, évoqué dans le document de consultation, est également évocateur. Comme nous l'avions indiqué dans notre mémoire de février 2021 sur le projet de loi 65,⁵ il apparaissait évident qu'un délai supplémentaire serait nécessaire avant l'implantation d'un projet d'une telle ampleur. Encore aujourd'hui, à moins d'un an de l'entrée en vigueur prévue de la réforme, malgré la volonté du gouvernement et des entreprises concernées, force est de constater que la complexité du projet a été sous-estimée. Les entreprises directement impliquées dans ce processus ont vu leurs opérations être bousculées à plusieurs reprises par la crise de la COVID-19, en plus d'être durement affectées par la pénurie de main-d'œuvre qui complique la vie d'un grand nombre d'entreprises québécoises. À cela s'ajoute des difficultés d'approvisionnement majeures qui limitent la disponibilité des équipements requis pour mettre en place le nouveau système de consigne élargi, sans oublier les modifications devant être apportées aux règlements de nombreuses municipalités afin qu'elles puissent accueillir les nouveaux centres de dépôt prévus.

Ces deux exemples devraient inspirer la prochaine SGDD quant aux limites de l'approche coercitive pour forcer des changements. L'approche incitative permet de tirer vers le haut l'ensemble de la société québécoise, incluant le milieu économique, sans engendrer les impacts négatifs ou les difficultés d'application que l'on souhaite éviter.

⁴ SEZNEC, Erwan, *Mais où est donc passée l'obsolescence programmée?*, dans *Le Point*, 8 janvier 2023 : https://www.lepoint.fr/societe/mais-ou-est-donc-passee-l-obsolescence-programmee-08-01-2023-2504098_23.php

⁵ FCCQ, *Consigne et collecte sélective : prendre le temps de réaliser une réforme équilibrée et efficace*, février 2021 : https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2021/02/FCCQ-Memoire-PL65_vf.pdf



À cet égard, le modèle à suivre est celui du Plan pour une agriculture durable déposé en 2020.⁶ L'approche incitative retenue par le gouvernement dans le PAD, visant à récompenser les producteurs agricoles qui adapteront leurs méthodes, est porteuse pour susciter l'adhésion de ceux-ci et préserver la compétitivité de notre agriculture.

Recommandation 6 : Privilégier une approche incitative davantage que coercitive afin de favoriser la consommation responsable

Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé

Objectifs, chantiers et priorités

La FCCQ soutient l'importance de concilier la préservation de la biodiversité et la poursuite d'un environnement d'affaires durable. La préservation de la biodiversité interpelle la communauté d'affaires québécoise. Les entreprises reconnaissent l'importance de faire attention à cette richesse naturelle, car elle est au cœur de secteurs économiques phares au Québec.

Parmi les exemples qui illustrent cette réalité, c'est peu connu, mais le milieu pharmaceutique a besoin de nombreux ingrédients naturels pour fabriquer des médicaments et des traitements contre le cancer, pour ultimement améliorer grandement notre santé. Le tourisme québécois bénéficie également de l'existence de plusieurs attraits touristiques retrouvés aux quatre coins du Québec, où il y a présence importante de biodiversité. De nombreux acteurs économiques et régionaux s'assurent quotidiennement que les activités touristiques soient respectueuses de la préservation de la nature.

Il est important de rappeler que notre forêt québécoise permet de concilier l'environnement et l'économie. L'utilisation du bois en tant que matériau contribue significativement à la séquestration du carbone. Les entreprises forestières s'assurent d'une cohabitation efficace entre les aires de production et les aires de protection. La désignation de nouvelles aires protégées doit donc se faire en concertation avec les différents utilisateurs du territoire, dont les entreprises forestières, minières et récréotouristiques. Il serait également important de préserver l'intensité des travaux sylvicoles, afin non seulement d'augmenter les capacités forestières, mais aussi le potentiel de séquestration carbone puisque dès leur croissance, les arbres absorbent notre CO². La biomasse forestière est également une solution d'économie circulaire, puisqu'elle provient souvent de déchets ou de résidus du bois qui émanent de sa production et qui peuvent être utilisés comme source énergétique.

Il est également possible d'avoir un équilibre entre la biodiversité et l'utilisation d'un corridor commercial aussi stratégique en Amérique du Nord, que le fleuve Saint-Laurent. Dans les dernières années, le trafic maritime a augmenté, mais les décès de baleines noires causés par des collisions ont diminué,

⁶ FCCQ, *Plan d'agriculture durable 2020-2030: Une annonce importante pour la filière agroalimentaire et une occasion d'aller encore plus loin dans la transition verte*, 22 octobre 2020 : <https://www1.fccq.ca/plan-dagriculture-durable-2020-2030-une-annonce-importante-pour-la-filiere-agroalimentaire-et-une-occasion-daller-encore-plus-loin-dans-la-transition-verte/>



notamment grâce à des actions réalisées par le secteur maritime. Les entreprises ont besoin de notre fleuve, la nature également et nous croyons en une conciliation soutenable entre les échanges commerciaux et la protection de notre environnement.



Cohérences des objectifs

La FCCQ souscrit donc aux différents objectifs présentés dans le document de consultation, tout en mettant en garde contre les possibles contradictions. L'augmentation de la superficie d'aires protégées doit se faire en tenant compte d'autres objectifs de la présente stratégie ou d'autres stratégies gouvernementales, par exemple la Stratégie nationale de production de bois, la Politique d'intégration du bois dans la construction et le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques. Les innovations, tant architecturales que technologiques, qui répondent à l'orientation 1 nécessitent des ressources naturelles en quantité croissante, notamment le bois ainsi que les métaux et minéraux.

Cette recherche de cohérence était d'ailleurs au cœur des recommandations de la FCCQ lors des consultations ayant mené à l'actuelle SGDD 2015-2020 ainsi qu'à la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 :

La FCCQ tient à rappeler l'importance de la cohérence des politiques qui seront prochainement mises en place par le gouvernement (Stratégie maritime, Stratégie énergétique 2016-2025, Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020



[PACC], *Plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques 2016-2019, etc.*). *Seule la plus haute instance a la capacité d'y parvenir.*⁷

(...)

*Le fil conducteur de notre mémoire est la cohérence : nous demandons au gouvernement d'arrimer la SQRI aux autres politiques gouvernementales afin de s'assurer que l'ensemble des interventions gouvernementales en matière d'économie donnent les meilleurs résultats possibles. Nous en sortirions tous gagnants.*⁸

Ces recommandations sont tout aussi pertinentes dans le présent contexte.

Recommandation 7 : S'assurer que la formulation des différents objectifs de la SGDD est cohérente, tant entre eux qu'avec ceux des autres stratégies et politiques du gouvernement

Niveau des connaissances

En matière de protection de la biodiversité, le principal obstacle auquel font face les entreprises désirant agir, c'est le manque de connaissances et d'expertise. Alors que la définition et la quantification des différentes mesures liées aux GES a atteint un niveau de maturité qui les rendent accessibles pour toutes les entreprises, il est loin d'en être de même pour la biodiversité. Les entreprises qui désirent faire les bons choix se posent la question : parmi la panoplie de gestes que l'on peut poser, lesquels auront le plus grand impact mesurable pour améliorer l'état de conservation des écosystèmes ? Il serait donc pertinent que le gouvernement se dote d'un sous-objectif répondant à cette question qui peut sembler simple, mais qui est au cœur du processus décisionnel des entreprises et qui, pour l'instant, ne trouve que peu de réponses.

Recommandation 8 : Ajouter un sous-objectif sur l'augmentation des connaissances sur les impacts des différentes mesures de conservation de la biodiversité

Verdissement des terrains gouvernementaux

Plusieurs études démontrent les bénéfices de la nature pour la santé publique, par exemple la plantation d'arbres en milieux urbains qui réduit le taux de mortalité en canicule⁹. Cette approche de services écosystémiques devrait être développée et soutenue de façon à investir dans cette synergie

⁷ FCCQ, *Mémoire sur le projet - Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 2 février 2015, pages 6 à 8 : <https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2017/08/02-02-2015-Memoire-FCCQ-Dev-durable.pdf>

⁸ FCCQ, *Recherche et innovation : relever le défi de la cohérence*, 14 mai 2021, page 16 : <https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2021/05/FCCQ-Memoire-SQRI2022-vf.pdf>

⁹ INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Verdir les villes pour la santé de la population : revue de la littérature*, mars 2017 : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf



environnement-santé, par exemple en plantant davantage d'arbres sur les terrains appartenant au gouvernement du Québec et économiser sur les frais de santé.

Les terrains du Ministère des Transports, en bordure des grands axes routiers interurbains, constituent une cible de choix, mais de nombreux autres lieux bénéficieraient de ces plantations d'arbres : les terrains des hôpitaux, des écoles et des institutions d'enseignement supérieur, les édifices à bureaux appartenant à la Société québécoise des infrastructures, les terre-plein centraux des routes principales et secondaires situées en milieu urbain qui relèvent elles aussi du MTQ, etc.

Recommandation 9 : Ajouter un sous-objectif sur l'augmentation nette de la quantité d'arbres sur les terrains appartenant au gouvernement du Québec

Pistes d'actions et de partenariats

Le choix auquel le Québec fait face pour atteindre ces différents objectifs de transition vers une économie verte est le suivant : produire davantage de matières premières au Québec, une juridiction disposant d'un encadrement extrêmement rigoureux et d'une source d'électricité propre et renouvelable, ou importer davantage en provenance de contrées lointaines, produisant plus de GES et avec des règles environnementales moins sévères. Ce choix doit influencer nos actions dans le cadre de la SGDD, sans nous empêcher de progresser dans l'atteinte de nos objectifs en matière de biodiversité.

Il est possible de solutionner ce dilemme en étendant l'analyse des projets d'aire protégée afin d'avoir un portrait véritablement complet de leurs impacts potentiels. Toutes les zones susceptibles d'être interdites à la récolte de bois ou à l'exploitation minière n'ont pas le même potentiel économique. En retour, toutes les activités économiques potentielles n'ont pas le même apport au développement de l'économie verte. Cela peut varier en fonction du volume de ressource présente, de la facilité d'accès afin de la prélever, des sources d'approvisionnement alternatives, etc.

Recommandation 10 : Dans tout projet d'agrandissement ou de création d'aire protégée, consulter toutes les parties prenantes et procéder à une étude de l'impact économique du projet

Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Objectifs, chantiers et priorités

La FCCQ accueille très favorablement l'intégration des enjeux de l'entrepreneuriat issu de la diversité dans la SGDD, tout comme ceux de l'employabilité des personnes issues de la diversité. À mesure que s'intensifient les pénuries de main-d'œuvre, il devient de plus en plus impératif de favoriser la pleine utilisation du potentiel humain, car le Québec aura besoin de toute sa main-d'œuvre. Or des groupes sociodémographiques affichent toujours des écarts de résultats à l'égard de l'emploi. La FCCQ croit qu'il faudra veiller à ce que ces groupes puissent participer à leur plein potentiel et que cela exigera des



stratégies renforcées. C'est notamment le cas pour les femmes dans des métiers et professions de la formation professionnelle et technique, les personnes immigrantes et celles formées à l'étranger pour qui la reconnaissance des compétences est difficile et les personnes appartenant à une minorité visible faisant face à des pratiques d'embauche biaisées. Les statistiques présentées dans le document sur l'entrepreneuriat féminin et sur les entrepreneurs issus de l'immigration sont également éloquentes.

La stratégie devrait avoir comme objectif de mettre en valeur ce que font déjà les entreprises et les organisations comme les chambres de commerce. Ces initiatives sont nombreuses, mais un exemple à cet égard est le portail [PratiquesRH](#) de la FCCQ. On y retrouve une zone de partages de bonnes pratiques ainsi qu'une boîte à outils qui, dans les deux cas, comportent notamment des volets portant sur la gestion de la diversité et sur la conciliation famille-travail. Pour donner un autre exemple, la FCCQ réserve désormais un siège sur son conseil d'administration à un représentant autochtone, tandis que la Chambre de commerce de Sept-Îles-Uashat mak Mani-utenam réunit les communautés d'affaires autochtones et allochtones qui cohabitent sur ce territoire de la Côte-Nord¹⁰.

Pistes d'actions et de partenariats

En juin 2021, la FCCQ a collaboré avec BMO Groupe financier pour la réalisation d'un mémoire réflexif sur les relations économiques entre les peuples autochtones, inuits et québécois. Ce mémoire, intitulé [Bâtir un capital de confiance](#), met en lumière les nombreuses possibilités pour l'établissement de relations d'affaires ainsi que de collaboration afin d'établir un avenir économique commun. Les peuples autochtones ainsi qu'inuits du Québec représentent une force économique importante par leur croissance démographique ainsi que pour leurs expertises. Afin de parvenir à une collaboration fructueuse entre les Peuples autochtones et les Québécois, il sera essentiel de soutenir ainsi que d'encourager le développement des compétences des jeunes autochtones et d'établir des pratiques pour mieux vivre ensemble.

Tout comme pour les Québécois, l'éducation constitue un élément essentiel afin de faciliter ainsi que d'encourager la participation de tous au marché de l'emploi. Cependant, l'éducation pour les jeunes autochtones et inuits représentent différents défis et semble être pavée d'embûches. Selon les données socioéconomiques présentées dans le mémoire, les communautés autochtones sont jeunes et ont une croissance démographique beaucoup plus rapide que celle de la population québécoise dans son ensemble. Selon le recensement de 2016, il y avait 182 890 Autochtones au Québec, ce qui représentait 2,3 % de la population et de ce pourcentage, 21,9 % des Autochtones étaient alors âgés de 14 ans ou moins.

Recommandation 11 : Mettre en œuvre les recommandations du rapport *Bâtir un capital de confiance* favorisant l'employabilité des travailleurs autochtones

Ces recommandations incluent notamment :

¹⁰ HACHID, Mourad, *Le pari réussi de la Chambre de commerce de Sept-Îles - Uashat mak Mani-utenam*, dans *PratiquesRH*, 3 mai 2021 : <https://pratiquesrh.com/fr/article/le-pari-reussi-de-la-chambre-de-commerce-de-sept-iles-uashat-mak-mani-utenam>



Former dans chaque région des tables de rapprochement entre les communautés d'affaires locale et autochtone pour mieux se connaître et voir les échanges possibles en matière de main-d'œuvre, d'achat local et de partenariats d'affaires.

Identifier dans chaque région des mentors québécois et autochtones pouvant agir comme guides et conseillers dans des projets locaux de développement économique collaboratifs.

Faciliter l'embauche de travailleurs autochtones par des mesures incitatives comme des crédits d'impôt et la réalisation de stages par des candidats autochtones à l'emploi.

Orientation 4 – Développer les collectivités durablement

Objectifs, chantiers et priorités

La FCCQ a siégé sur le [comité consultatif national](#) de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et accueilli favorablement ses quatre axes présentés 2022. Dans le cadre du plan de mise en œuvre attendu au printemps 2023, nous nous attendons à ce que des actions valorisant les commerces locaux, les terres agricoles et la mobilité durable entre autres, se trouvent dans les prochains programmes gouvernementaux. Nous partageons donc les grands objectifs présentés dans le document de consultation de la SGDD.

Les commerces locaux ont une place dans une politique sur l'architecture et l'aménagement du territoire. Les centres-villes et les artères commerciales ont subi une perte de dynamisme dans les dernières années étant donné la crise sanitaire. Il est important plus que jamais de les mettre en valeur pour retrouver le plein niveau d'affluence.

La préservation des terres agricoles pour que les Québécois puissent profiter de nos produits agroalimentaires est un incontournable d'une telle stratégie. C'est également une Politique qui reconnaît l'importance de concilier « mobilité durable » et « aménagement du territoire. » Deux notions qui ne peuvent être traitées séparément, si l'on veut que les meilleures décisions soient prises afin d'accroître notre performance environnementale et optimiser le potentiel de fluidité des déplacements.

La PNAAT reconnaît officiellement dans ses constats que l'offre de logements ne permet pas de faire face aux enjeux d'abordabilité et de croissance en besoins variés, différenciés et évolutifs de la population. Il s'agit d'un constat important et partagé par la FCCQ ainsi que son réseau retrouvé dans l'ensemble des régions québécoises.

À l'instar du manque de places en services de garde éducatifs, la pénurie de logements locatifs représente un frein important au développement régional, et au développement économique des entreprises, pour attirer notamment des travailleurs à combler les postes vacants en région. Il sera



important que ces deux enjeux fassent partie des priorités d'un prochain mandat du gouvernement du Québec. Un accroissement significatif de l'offre de logements est nécessaire.

Pistes d'actions et de partenariats

Au cours des dernières années, il a été possible d'observer une diminution de l'offre des logements locatifs et des copropriétés, et ce dans l'ensemble des régions. Ce nouveau phénomène de rareté entraîne également des répercussions sur les entreprises régionales. Pour les entrepreneurs qui tentent d'attirer de la main-d'œuvre dans leur région, l'accès à un logement ou à une résidence est crucial. Également, il est essentiel que les logements locatifs soient adaptés aux besoins des nouveaux arrivants afin de faciliter leur inclusion dans notre société. Véritable obstacle pour le développement économique des régions, la FCCQ est d'avis que le gouvernement devra déployer un nouveau programme afin de faciliter l'accès aux logements, et dans l'ensemble des régions du Québec.

Recommandation 12 : Développer un programme visant l'augmentation de l'offre de logements locatifs et en copropriétés spécifiquement en région afin de mieux tenir compte des cycles de vie et de l'adaptation nécessaire des nouveaux arrivants

Bâtiments verts

Le secteur du bâtiment durable, tant résidentiel qu'industriel/commercial/institutionnel est l'un de ceux où la maturité des solutions est la plus avancée. Le Québec y accuse pourtant un retard sur plusieurs juridictions, à commencer par certaines provinces canadiennes, notamment sur la quantification carbone et les stratégies de réductions des émissions relatives aux matériaux de construction (carbone intrinsèque¹¹) sur le cycle de vie. Les retombées économiques à moyen et long terme pour le Québec pourraient être significatives.

Tant les décideurs qui lancent les appels d'offres et en sélectionnent les vainqueurs que les gestionnaires qui opèrent les bâtiments publics doivent recevoir la formation et l'accompagnement appropriés afin d'intégrer ces notions dans leurs cahiers de charge et dans leurs processus internes. L'expertise sur ces notions existe au Québec, dans les secteurs privés et académiques, mais il appartient au gouvernement de choisir d'y avoir recours. Un programme d'accompagnement pourrait être mis en place et bénéficierait non seulement à l'État, mais aussi à l'ensemble des propriétaires d'immeubles : les municipalités, les offices d'habitation, les institutions d'enseignement, etc.

Recommandation 13 : Développer un programme d'excellence en conception et en opération de bâtiments durables, pour soutenir la transition énergétique

¹¹ CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA, *Le carbone intrinsèque : un bilan pour les bâtiments au Canada – Livre blanc*, 2021 : https://www.cagbc.org/wp-content/uploads/2022/03/2022_FR_cagbc_white-paper_embodied-carbon_v2-2.pdf

Érosion des berges

L'adaptation aux impacts actuels et à venir des changements climatiques est fondamentale pour maintenir la qualité de vie des citoyens, assurer la pérennité du milieu bâti, tout en maintenant un développement économique résilient.

À ce titre, la FCCQ considère qu'il est nécessaire que d'importantes mesures soient prises pour contrer le phénomène naturel d'érosion des berges qui provoque actuellement des conséquences économiques significatives pour l'est du Québec. Des craintes légitimes quant à la l'intégrité de certaines infrastructures importantes sont exprimées dans les régions concernées, comme la Gaspésie, les îles de la Madeleine, la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent.

À l'occasion du précédent mandat gouvernemental, la FCCQ a transmis au gouvernement du Québec une résolution adoptée à l'unanimité par son conseil d'administration, lui demandant de poser des gestes concrets pour protéger les régions côtières de l'érosion des berges.

Dans le passé, les autorités compétentes ont trop souvent tenté de régler ce problème en présentant des solutions à plus court terme. La présente réflexion est une excellente occasion de réfléchir à des solutions durables, à plus long terme, qui devront déboucher sur un plan d'action concret pour la protection des infrastructures indispensables au développement économique des régions touchées.

Recommandation 14 : Mettre en place un comité permanent, doté des ressources techniques et financières nécessaires, dans le but d'identifier des pistes de solution concrètes dans la lutte à l'érosion côtière. Il est également primordial d'inclure la communauté d'affaires sur tout comité national, régional ou local qui traitera du sujet.





Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Objectifs, chantiers et priorités

L'orientation 5 est fondamentale : la stratégie doit être plus « coercitive » envers le gouvernement lui-même, notamment en matière d'achats gouvernementaux et de bâtiment vert.

En 2019-2020, les contrats visés par la *Loi sur les contrats des organismes publics* ont représenté des achats d'un peu plus de 16 milliards de dollars¹². Recourir aux produits et aux services des PME québécoises innovantes représente pour l'État québécois l'occasion de faire des dépenses publiques un véritable levier de développement économique. L'adoption du projet de loi n° 12, *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics*, en juin 2022 constitue un pas dans la bonne direction, mais également une belle occasion manquée dans la mesure où cette loi n'a toujours pas pour effet de remplacer la règle du plus bas soumissionnaire conforme en tant que principal critère d'évaluation des dossiers pour l'octroi des contrats publics. Les critères de qualité, d'innovation, d'expertise, de durabilité et de performance environnementales, de même que les considérations afférentes au développement économique demeurent ainsi secondaires et n'auront pas pour effet de se substituer au critère principal du prix¹³.

Or, de nombreux exemples ont démontré au cours des dernières années que le critère du plus bas prix conforme oblige les soumissionnaires à limiter les actions de planification, à choisir les matériaux et les technologies les plus traditionnels, à ne pas tenir vraiment compte de la durabilité des produits utilisés et donc à minimiser les frais d'entretien subséquents. Pourtant, les exemples de pratiques à succès adoptées par de nombreuses autres juridictions abondent, alors que plusieurs d'entre-elles mettent davantage l'accent sur les critères de qualité et de durabilité, puis considèrent aux fins de l'évaluation des dossiers la moyenne ou la médiane des prix soumissionnés, plutôt que le plus bas. La FCCQ soutient que le prix doit être un critère, mais ne doit pas être celui qui prédomine quant au choix du soumissionnaire pour un contrat, que ce soit pour les infrastructures ou pour tout autre bien et service requis par l'État.

Il s'agit notamment d'un enjeu pour ce qui est de l'intégration des technologies et techniques de construction écoénergétique dans les bâtiments publics. Les entreprises québécoises œuvrant dans des filières comme l'architecture durable et la domotique sont nombreuses à souligner que les donneurs d'ouvrages privés et fédéraux ont déjà intégré les critères environnementaux dans leurs appels d'offres, tandis que le gouvernement du Québec et les municipalités québécoises tirent de l'arrière en la matière.

¹² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Pour des marchés publics innovants – Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*, février 2022, page 1 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/SSMP/marches-publics/SSMP_Strategie_marches_publics.pdf

¹³ FCCQ, *Projet de loi n°12 – Marchés publics : Une stratégie qui devra aller beaucoup plus loin pour soutenir l'économie québécoise*, mars 2022 : <https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2022/03/Memoire-FCCQ-Projet-de-loi-12-Marches-publics-VF-Mars-2022.pdf>



Recommandation 15 : Pousser plus loin le processus entamé par le projet de loi n° 12, la Stratégie gouvernementale des marchés publics et la Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois en présentant le plus rapidement possible les changements réglementaires nécessaires afin que l'octroi des contrats publics mise désormais principalement sur des critères de valeur (qualité, innovation, expertise, durabilité, performance environnementale), plutôt que sur le choix du plus bas soumissionnaire conforme.

Pistes d'actions et de partenariats

Les entreprises québécoises sont prêtes à offrir des solutions innovantes qui permettent, selon les cas, d'économiser de l'énergie, de créer des milieux de travail et de vie plus stimulants ou encore de favoriser la biodiversité en intégrant des espaces verts de qualité aux bâtiments publics. Les pistes d'actions évoquées dans le document sont pertinentes, mais s'il y a bien un domaine où l'État québécois peut et doit aller plus loin, c'est bien celui-ci. Le gouvernement doit être significativement plus contraignant envers lui-même et se donner des obligations de résultats plus ambitieuses. Le recours à des appels d'offres intelligents doit devenir la norme.

Recommandation 16 : Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi, inciter et outiller les organismes publics lançant des appels d'offres afin qu'ils mettent de l'avant de nouvelles approches au marché, notamment les appels aux solutions, le partage de risque et les modes d'acquisition alternatifs (coûts par cas, forfaits, etc.).

Formation et accompagnement

D'autres idées pour optimiser les processus administratifs peuvent être sur la table. En allégeant les conditions et les exigences administratives pour les PME, l'acheteur public désire ainsi s'assurer de l'égalité d'accès aux marchés publics pour tous. Les soumissions refusées le sont alors sur la base de critères techniques plutôt que d'exigences administratives non respectées. Le gouvernement peut également fournir un soutien ou une aide de coordination aux regroupements de PME innovantes afin qu'elles développent la masse critique nécessaire aux soumissions pour les appels d'offres publics.

Recommandation 17 : S'assurer que les mesures de formation et d'accompagnement prévues dans le cadre de la nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics répondent directement aux difficultés des plus petites entreprises (et en particulier des contractants régionaux) à faire face aux contraintes administratives liées au marché des appels d'offres publics.

Vitrines technologiques et critères de cycle de vie

Un consensus émane à l'effet qu'il y a des avancées dans les récentes annonces gouvernementales, pour faire une place plus importante au développement durable et à des critères de performance environnementale. Bien que ceux-ci n'ont que très peu d'impacts pour la plupart des fournisseurs de



service en technologie de l'information et en santé notamment, pour les approvisionnements en matériaux, cela pourrait être à l'avantage non seulement de notre planète, mais aussi des entreprises québécoises qui développent des technologies vertes certes ou misant sur des sources énergétiques moins polluantes et écoénergétiques. Sans compter que des entreprises québécoises devraient être appelées à moins déplacer les marchandises et la main-d'œuvre, lorsqu'elles obtiennent des contrats à proximité ou encore dans leur région, ce qui limite les émissions de GES par exemple.

En effet, la FCCQ supporte l'intégration de critères sociaux et environnementaux précis, objectifs, clairs et pertinents dans le processus d'attribution des marchés publics de manière à favoriser le déploiement accéléré d'une économie sobre en carbone, résiliente, locale et circulaire. Mettre en place un programme pour que les ministères et organismes publics et parapublics servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations vertes du Québec, ce qui favoriserait subséquentement leur commercialisation à grande échelle des produits et services de nos PME, représente un bon exemple. En parallèle, le gouvernement fédéral avait [annoncé au début octobre 2020](#) un plan de 10 G\$ pour les infrastructures vertes visant à réaliser des investissements pour les énergies propres, l'Internet haute vitesse, davantage d'efficacité énergétique, le secteur agricole ainsi que les transports des modes à zéro émission. De nombreuses opportunités sont offertes pour le Québec par ces sommes importantes, retrouvées en partenariat avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC).

Recommandation 18 : Se servir davantage des marchés publics comme vitrines technologiques pour faire valoir les produits et services innovants québécois et favoriser leur commercialisation, puis se servir de manière optimale du nouvel Espace d'innovation des marchés publics à cette fin.

Recommandation 19 : Intégrer des critères d'approvisionnement sur le cycle de vie, pour mieux gérer le coût sur le cycle de vie, et les impacts environnementaux sur le cycle de vie (en particulier l'impact des émissions carbone sur le cycle de vie), pour assurer une saine gestion, dégager des économies à moyen et long terme, tout en favorisant l'innovation.

Conclusion et liste des recommandations

Tel que démontré tout au long de ce mémoire, le milieu économique québécois est pleinement engagé dans l'intégration du développement durable dans ses pratiques d'affaires. La FCCQ soutient donc les principes de la SGDD 2023-2028 présentés dans le document de consultation, tout en formulant plusieurs recommandations qui permettraient de le bonifier.



Recommandation 1 : Indiquer dans les pistes d'actions envisagées que la mise en valeur des initiatives privées fait partie intégrante du soutien à l'écosystème d'affaires

Recommandation 2 : Simplifier le parcours-client permettant d'accéder aux programmes d'aides du gouvernement et des distributeurs énergétiques

Recommandation 3 : Assurer une meilleure prévisibilité dans la réglementation environnementale et les programmes d'aide

Recommandation 4 : Attribuer un financement supplémentaire au Fonds ÉcoLeader afin de le réactiver

Recommandation 5 : Transformer l'approche du Québec en matière de requalification de la main-d'œuvre afin de prioriser les compétences vertes en mettant en place le Chantier des compétences.

Le Chantier des compétences devrait comporter les huit éléments-clés suivants qui devraient tous faire partie des pistes d'actions de la SGDD :

- 1. Adopter rapidement une taxonomie des compétences commune pour l'ensemble des intervenants du marché du travail québécois (Éducation, employeurs, organismes d'employabilité, syndicats) ;***
- 2. Soutenir les entreprises dans l'identification des besoins de main-d'œuvre et de compétences en fonction de la taxonomie des compétences déterminées préalablement, notamment par une analyse des postes par compétences plutôt que par tâches ;***
- 3. De façon concomitante, soutenir la réalisation de bilans de compétences de la main-d'œuvre en priorisant dans un premier temps les travailleurs à risques et la main-d'œuvre en situation de chômage, en utilisant la taxonomie des compétences déterminée et en utilisant notamment tous les outils de reconnaissance des acquis et des compétences, notamment l'émission de microcertifications ;***
- 4. Déployer la banque d'information sur les compétences, regroupant à la fois les besoins des employeurs et les compétences acquises par les travailleurs et identifiées par les exercices de bilans de compétences et les microcertifications ;***
- 5. Faire l'appariement entre les compétences requises pour les postes à combler à court, moyen et long terme, et les compétences acquises par les travailleurs et identifier les déficits de compétences potentiels ;***
- 6. Si nécessaire, identifier le cheminement optimal de formation du travailleur en fonction des compétences à acquérir pour occuper le métier identifié en prenant compte le profil spécifique du travailleur et ainsi privilégier des formations courtes, mais ciblées sur les compétences spécifiques nécessitant d'être rehaussées. Prioriser notamment le***



développement des compétences de base en littératie, numératie et littératie numérique qui permettront de développer une capacité d'adaptation rapide aux prochains changements ;

- 7. Favoriser un retour en emploi rapide en privilégiant la formation continue en cours d'emploi comme moyen de compléter une éventuelle microcertification, certification ou diplomation ;*
- 8. Poursuivre la réalisation des bilans de compétence pour un maximum de travailleurs, même ceux en emploi, afin de combler la banque d'information sur les compétences et ainsi favoriser le développement professionnel des Québécois, le développement économique du Québec, mais également disposer d'une meilleure information sur le marché du travail afin d'orienter le développement de nos politiques publiques.*

Recommandation 6 : Privilégier une approche incitative davantage que coercitive afin de favoriser la consommation responsable

Recommandation 7 : S'assurer que la formulation des différents objectifs de la SGDD est cohérente, tant entre eux qu'avec ceux des autres stratégies et politiques du gouvernement

Recommandation 8 : Ajouter un sous-objectif sur l'augmentation des connaissances sur les impacts des différentes mesures de conservation de la biodiversité

Recommandation 9 : Ajouter un sous-objectif sur l'augmentation nette de la quantité d'arbres sur les terrains appartenant au gouvernement du Québec

Recommandation 10 : Dans tout projet d'agrandissement ou de création d'aire protégée, consulter toutes les parties prenantes et procéder à une étude de l'impact économique du projet

Recommandation 11 : Mettre en œuvre les recommandations du rapport *Bâtir un capital de confiance* favorisant l'employabilité des travailleurs autochtones

Ces recommandations incluent notamment :

- Former dans chaque région des tables de rapprochement entre les communautés d'affaires locale et autochtone pour mieux se connaître et voir les échanges possibles en matière de main-d'œuvre, d'achat local et de partenariats d'affaires.*
- Identifier dans chaque région des mentors québécois et autochtones pouvant agir comme guides et conseillers dans des projets locaux de développement économique collaboratifs.*
- Faciliter l'embauche de travailleurs autochtones par des mesures incitatives comme des crédits d'impôt et la réalisation de stages par des candidats autochtones à l'emploi.*



Recommandation 12 : Développer un programme visant l'augmentation de l'offre de logements locatifs et en copropriétés spécifiquement en région afin de mieux tenir compte des cycles de vie et de l'adaptation nécessaire des nouveaux arrivants

Recommandation 13 : Développer un programme d'excellence en conception et en opération de bâtiments durables, pour soutenir la transition énergétique

Recommandation 14 : Mettre en place un comité permanent, doté des ressources techniques et financières nécessaires, dans le but d'identifier des pistes de solution concrètes dans la lutte à l'érosion côtière. Il est également primordial d'inclure la communauté d'affaires sur tout comité national, régional ou local qui traitera du sujet.

Recommandation 15 : Pousser plus loin le processus entamé par le projet de loi n° 12, la Stratégie gouvernementale des marchés publics et la Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois en présentant le plus rapidement possible les changements réglementaires nécessaires afin que l'octroi des contrats publics mise désormais principalement sur des critères de valeur (qualité, innovation, expertise, durabilité, performance environnementale), plutôt que sur le choix du plus bas soumissionnaire conforme.

Recommandation 16 : Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi, inciter et outiller les organismes publics lançant des appels d'offres afin qu'ils mettent de l'avant de nouvelles approches au marché, notamment les appels aux solutions, le partage de risque et les modes d'acquisition alternatifs (coûts par cas, forfaits, etc.).

Recommandation 17 : S'assurer que les mesures de formation et d'accompagnement prévues dans le cadre de la nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics répondent directement aux difficultés des plus petites entreprises (et en particulier des contractants régionaux) à faire face aux contraintes administratives liées au marché des appels d'offres publics.

Recommandation 18 : Se servir davantage des marchés publics comme vitrines technologiques pour faire valoir les produits et services innovants québécois et favoriser leur commercialisation, puis se servir de manière optimale du nouvel Espace d'innovation des marchés publics à cette fin.

Recommandation 19 : Intégrer des critères d'approvisionnement sur le cycle de vie, pour mieux gérer le coût sur le cycle de vie, et les impacts environnementaux sur le cycle de vie (en particulier l'impact des émissions carbone sur le cycle de vie), pour assurer une saine gestion, dégager des économies à moyen et long terme, tout en favorisant l'innovation.